



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 13 décembre 2018

**Objet de la délibération**

**TARIFS 2019 DU PORT**

Le treize décembre deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Julian PONDAVEN, Caroline BALSSA, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Marc LE BOUHART, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Stéphane LOHÉZIC à Jean-François LE CORFF, Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLÉ, Frédéric TOUSSAINT à Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO à Philippe PERRONNO, Serge GERBAUD à Fabrice LEBRETON, Xavier POUREAU à Guénaëlle LE HIN, Michaël BEAUBRUN à Pascal LE LIBOUX

**Absent(s) :**

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame BARJONET MOY Françoise** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

**N° 2018.12.012**

## **TARIFS 2019 DU PORT**

### **Rapporteur : Jean-François LE CORFF**

Une réflexion sur l'évolution des tarifs au port a été engagée depuis 2 ans, afin que le prix des mouillages sur corps-morts en aval du viaduc s'aligne progressivement sur ceux appliqués sur la chaîne mère en amont, conformément à l'avis du Conseil Portuaire en 2017.

Les tarifs proposés pour 2019 vont donc dans ce sens, conformément au tableau étudié l'an passé.

Sur les tarifs « Chaîne mère », quelques réajustements sont opérés afin que l'évolution des prix soit linéaire. Ces derniers engendrent donc parfois une baisse de certains tarifs qui ne concerne que quelques bateaux, sans grande incidence sur le budget global du fait des augmentations par ailleurs appliquées.

Un point demeure cependant à étudier : le cas des bateaux des + de 12m sur les corps morts. En effet, ce tarif avait été aligné sur celui de la chaîne mère en 2018, car aucun navire de cette taille n'était semble-t-il présent sur un corps-mort. Il était donc passé de 360 € à 1 200 € TTC.

Cependant, il s'est avéré qu'un bateau était bien présent sur un mouillage en 2017 (depuis le mois de juillet) sans que le service n'en ait été informé. Son propriétaire s'étonne donc de ce tarif ayant subi une hausse très importante.

Pour rappel, dans le tableau d'évolution des tarifs, il avait été envisagé d'augmenter ce tarif de 360 € à 500 €. Au vu de ces éléments, il est proposé de réviser ce tarif pour 2018 et 2019. En ce qui concerne les nouvelles installations de bateaux de ce type à compter de 2019, elles s'établiront sur la base du tarif « Chaîne mère » à 1 200 € comme cela était convenu depuis l'an passé pour les nouveaux arrivants sur corps-morts qui se voient appliquer le tarif « Chaîne mère ».

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,  
**Vu** l'avis favorable de la commission « Ressources » en date du 5 novembre 2018,  
**Vu** l'avis du Conseil Portuaire en date du 28 novembre 2018,  
**Vu** l'avis du Bureau Municipal en date du 3 décembre 2018,  
**Vu** la proposition de tarifs 2019 du port ci-jointe,  
**Vu** le rapport présenté,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** la tarification 2019 du port,

→ **APPROUVE** la modification de la tarification pour les bateaux de + de 12 m sur les corps-morts pour 2018 et 2019.

Affiché le 19 12 2018

Envoyé en préfecture le 18/12/2018

Reçu en préfecture le 18/12/2018

Affiché le

ID : 056-215600834-20181213-D201812012-DE

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU